



COMPTE-RENDU DU CSA.SD, BILAN DE RENTREE, 05.01.23

Pour l'administration :

Mr Geneviève, IA, Mme BISTOS, IA Adjointe, Mme Vincent SG IA, Mr Ladaïque, IENA

Pour la FSU :

Myriam Brandt, Séverine Charret, Géraldine Delaye, Jonathan Welschinger

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA ENTREE 2022 ET CONSTAT DE RENTREE :

Poursuite de la mise en œuvre des priorités nationales dans un contexte budgétaire d'amélioration du taux d'encadrement (+14 moyens pour le département ; baisse démographique plus faible que prévue (-595 élèves) liée à la poursuite de l'enseignement dans les familles, arrivée des élèves ukrainiens, mouvement de population)

- Dédoubllement des classes en Education Prioritaire :

Objectif atteint à 100% à la rentrée 2022 (l'administration rappelle que les moyens donnés aux écoles dans le cadre de la politique de dédoublement des effectifs doivent être utilisés à ces fins ; 5 écoles du département en ont fait un autre usage).

- Ouverture de classes en ULIS
- Amélioration des décharges des directeurs d'écoles
- Renforcement des moyens de remplacement
- Limitation du nombre d'élèves à 24 dans les classes de GS, CP, CE1 hors EP.

a) Plafonnement des grandes sections

	Classes plafonnées à 24	Classes plafonnées à 25
2019	60%	66%
2020	68%	77%
2021	69%	78%
2022	71%	80%

b) Plafonnement des CP

	Classes plafonnées à 24	Classes plafonnées à 25
2019	75%	85%
2020	77%	84%
2021	84%	92%
2022	86%	93%

c) Plafonnement des CE1

	Classes plafonnées à 24	Classes plafonnées à 25
2019	64%	76%
2020	64%	74%
2021	73%	84%
2022	75%	87%

LE RESEAU DES ECOLES

À la rentrée 2022, 17,5% des communes bas-rhinoises n'ont pas d'écoles.

Les RPI sont au nombre de 117 / 748 écoles bas-rhinoises. 33 RPI concentrés représentent plus de 30% des écoles du département. Ils se situent principalement dans le Nord-Ouest du département.

Le Bas-Rhin est un département rurban : 47% des écoles sont de petite taille (1, 2, 3 classes) ; 60% des écoles comptent 1, 2, 3, ou 4 classes.

Les dédoublements de classes en EP expliquent, essentiellement, l'augmentation des grosses écoles.

De manière générale, le taux d'encadrement est meilleur dans les circonscriptions urbaines car ce sont elles qui bénéficient du dispositif de dédoublement des classes.

Nombre d'écoles dans le Bas-Rhin :

	Préélémentaire	Elémentaire	Total
Rentrée 2020	248	521	769
Rentrée 2021	244	513	757
Rentrée 2022	236	512	748

Nombre de classes :

	Préélémentaire	Elémentaire	Total
Rentrée 2020	1475,5	2882	4357,5 hors ULIS école
Rentrée 2021	1483,5	2880,5	4364 hors ULIS école
Rentrée 2022	1512,5	2845	4357,5 hors ULIS école

EFFECTIFS

Taux d'encadrement par type d'école selon la nature des territoires :

	Préélémentaire		Elémentaire	
	2021	2022	2021	2022
Département	23,98	23,25	21,12	21,29
RPI	23,95	24,25	20,37	20,10
EP	20,18	18,34	17,10	17,56

ENSEIGNEMENT

Depuis 2018, on observe une baisse continue de la scolarisation des 2 ans, même si un palier semble être atteint depuis 2021. Mr l'IA DASEN en fait un point de vigilance car la scolarisation des 2 ans apparaît comme l'un des leviers de réussite des élèves dans les territoires prioritaires.

La FSU et le SNUipp-FSU ont attiré l'attention de Mr l'IA DASEN sur les politiques de scolarisation des TPS dans notre département.

Pour la FSU et le SNUipp-FSU, les élèves de TPS ne doivent pas compter dans les effectifs globaux des écoles préélémentaires. Compter les TPS au même titre que les autres élèves, c'est prendre le risque d'augmenter le taux d'encadrement des autres classes et donc l'arrêt de l'inscription des TPS dans les écoles.

ENSEIGNEMENT BILINGUE

Nombre d'élèves par niveau en 2022-2023 :

maternelle			élémentaire					TOTAL
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
1 927	2 437	2 487	2 294	1 999	2 068	1 775	1 635	16 622
6 851 <i>(sur 35 168 élèves au total, soit 19,5% des effectifs départementaux)</i>			9 771 <i>(sur 61 880 élèves au total, soit 15,8% des effectifs départementaux)</i>					<i>sur 95 735 élèves au total, soit 17,4% des effectifs départementaux)</i>

Evolution du nombre moyen d'élèves par classe :

Rentrées	Préélémentaire		
	départemental	en monolingue	en bilingue
2018	25,35	25,16	26,33
2019	25,43	25,14	26,12
2020	24,46	24,17	25,89
2021	23,98	23,70	25,09
2022	23,25	23,04	24,17

Rentrées	Elémentaire		
	départemental	en monolingue	en bilingue
2018	22,22	22,07	23,11
2019	21,76	21,56	22,49
2020	21,47	21,18	23,06
2021	21,12	20,93	22,16
2022	21,29	21,14	22,06

Ressources humaines :

Année scolaire	Nombre de classes	ETP Nécessaires	ETP (Équivalents temps plein)					
			Enseignant s titulaires	PE stagiaires	Enseignants allemands en échange	Contractuels Education nationale	Contractuels Fonds de concours	
2020/2021	694	347	302,5	13	2,5	29	0	
2021/2022	712	356	310,5	10	3,5	32	0	
2022/2023	733	366,5	326	9,5	3	28	0	

ENSEIGNEMENT PRIVE

Moyenne sur le territoire national : 17% des élèves sont scolarisés dans un établissement privé.

Moyenne départementale : 7-8% (4,8% en préélémentaire ; 10,08% en élémentaire).

ACCUEIL DES ELEVES UKRAINIENS

520 élèves Ukrainiens sont accueillis dans des établissements des 1^{er} et 2nd degré (55% 1^{er} degré – 45% 2nd degré).

SECOND DEGRE (le CSA.SD ne traite que du collège)

Stabilité des effectifs (47 411 collégiens ; +0,5%).

Les effectifs importants d'élèves scolarisés en classe de 3^{ème} dans l'Eurométropole ont conduit à des resectorisations pour délester un certain nombre de collèges.

DISPOSITIF UPE2A

Les élèves relevant du dispositif UPE2A représentent :

- 0,92% des effectifs de 6^{ème} ;

- 1,23% des effectifs de 5^{ème} ;
- 0,91% des effectifs de 4^{ème} ;
- 1 ,18% des effectifs de 3^{ème}.

La FSU et le SNES-FSU sont intervenus pour souligner qu'une partie de ces élèves ont vocation à être inclus dans les classes ordinaires. Or, ils ne sont pas pris en compte dans les effectifs des collèges. De fait, dans l'Eurométropole, beaucoup de classes de collèges sont déjà à 30 hors inclusion. Lorsque ces élèves sont inclus, les effectifs montent souvent à 32. Cela engendre des mauvaises conditions de travail pour les enseignants et les élèves, et de mauvaises conditions d'inclusion. De plus, le CHSCT a dressé le constat que les salles de classes dans le 2nd degré ne sont pas prévus pour des effectifs de 32. Le manque de place ne permet pas de respecter la réglementation incendie (voies d'évacuation encombrées).

L'administration affirme avoir une intention vigilante dans les collèges concernés par ces dispositifs, notamment au regard du nombre et du type dispositifs différents (UPE2A, ULIS) existant dans les collèges (dotation de 2 à 6 heures supplémentaires par établissement dans lesquels il y a au moins un de ces dispositifs).

Les organisations syndicales affirment que les heures de DHG flottantes qui peuvent être attribuées aux collèges sont des moyens insuffisants. D'une part, parce qu'elles ne sont pas toujours utilisées dans le cadre de l'inclusion. D'autre part, ces moyens complémentaires sont donnés en septembre alors que les emplois du temps sont faits et que les collègues n'arrivent pas à absorber ces nouvelles heures.

Les organisations syndicales demandent à ce que l'administration fixe un seuil d'élèves par classes (27 élèves) dans les collèges accueillant ces dispositifs.

SEGPA :

La FSU et le SNES-FSU notent qu'il y a beaucoup d'orientations en fin de 6^{ème} en SEGPA (+37% entre la cohorte d'élèves entrant en 6^{ème} SEGPA en 2021 et la cohorte d'élèves entrant en classe de 5^{ème} SEGPA en 2022).

L'administration rappelle qu'il y a 2 paliers d'orientation en SEGPA : à l'issue du CM2, et à l'issue de la 6^{ème}.

DOTATIONS

Ouverture de divisions : 24 en juin (16 en 6ème, 3 en 5ème, 5 en 3^{ème})

Fermeture de divisions : 3 (Foch 6ème, Obernai Freppel 3ème, Brumath 4^{ème})

POINTS DE VIGILANCE SOULIGNES PAR LE SNES-FSU

- ULIS : 6 établissements comptaient des ULIS à + 13 élèves en 2021 ; 9 en 2022. Le texte recommande 10 élèves.

Mr l'IA DASEN reconnaît que 13-14 élèves en ULIS collège « c'est beaucoup ». Il considère qu'une partie de la difficulté relève d'un problème de notification d'orientation de la MDPH. Les orientations relèvent de la MDPH ; les services académiques affectent.

A noter que les élèves affectés en ULIS bénéficient d'un dispositif de places fléchées pour leur scolarisation au lycée.

- Dotation de 5 postes de CPE dans l'académie pour la prochaine rentrée scolaire.

Le SNES-FSU rappelle que certaines situations d'établissements sont particulièrement tendues. C'est le cas du collège Hans Arp, de Sophie Germain.

- Préparation de la prochaine rentrée : aujourd'hui, certains collèges sont au-dessus du seuil. C'est le cas de Sophie Germain qui n'a pas eu d'ouverture alors que les effectifs du collège sont à +12, +13 par rapport à ceux annoncés en juin.

Le SNES-FSU rappelle la très grande vigilance dont il faudra faire preuve pour ces établissements dont les personnels se sont mobilisés dès la rentrée pour alerter sur la situation de leur établissement.

Mr l'IA DASEN estime que la situation de Sophie Germain est très particulière car beaucoup de logements qui étaient jusqu'alors vacants ont été occupés au cours de l'été.

- Situation des collèges du Ried et de La Broque qui ont été placés en CLA

Le SNES-FSU considère que c'est en EP que devrait être placé le collège du Ried, pas en CLA.

ENSEIGNEMENT BILINGUE

48 collèges du département ont des classes bilingues, (soit 53,9% des collèges).

AESH :

67 emplois complémentaires en décembre.

C'est le ministère qui fixe les quotas des AESH recrutés sur crédits T2 / sur crédits HT2.

QUESTIONS DIVERSES

EFFECTIFS ELEVES

- La FSU a interrogé l'administration afin de connaître les effectifs dans le bilingue depuis 5 années par niveaux, de la PS à la 6ème.

➔ 2022-2023 : 1684 CM2, 1085 6ème

NON REMPLACEMENT

- La FSU a interrogé l'administration afin de connaître le nombre de journées non remplacées en classe bilingue ; en classe monolingue ; remplacées en classe bilingue par un remplaçant faisant de l'enseignement monolingue.

➔ L'administration s'est dite incapable de nous répondre car leur logiciel ne permet pas de ventiler ainsi.

- La FSU a interrogé l'administration afin de connaître le nombre d'écoles concernées par cette carence de remplacements (et éventuellement de classes), par circonscription depuis la rentrée.

➔ L'administration a dit être en capacité de nous informer seulement sur les circonscriptions qui ont été le plus touchées lors de la période précédente. Il s'agit de Strasbourg 5, Molsheim, Erstein

- La FSU a interrogé l'administration afin de connaître le nombre d'enseignants remplaçants mobilisés sur des remplacements à l'année, ce qui ampute le potentiel de remplacement du département.

➔ L'administration nous a informés que cela représente 22,2 ETP / 411.

➔ Actuellement, les enseignants travaillant à 80% sont affectés à 100% pour 7 semaines. Ils effectuent prioritairement les remplacements dans le cadre des constellations maths-français, ainsi que le ratrappage des décharges de directeur relevant de la précédente année scolaire.

DEMISSIONS

- La FSU a interrogé l'administration afin de connaître le nombre de démissions depuis la rentrée de septembre.

➔ 1 contractuel monolingue ; 240 AESH ont été en fin de contrats depuis le 1^{er} septembre (démission, non renouvellement de contrat, départ à la retraite) ; 34 professeurs des écoles (dont 20 au bout de leur année de disponibilité) / 5 500 ETP ; 4 stagiaires / 200.

CONTRACTUEL·LES

- La FSU a interrogé l'administration afin de connaître le nombre de contractuels.
 - ➔ 42 contractuels en monolingue (41 ETP) depuis septembre, 45 pour 36 ETP contractuels bilingues
 - La FSU a interrogé l'administration afin de savoir à quel niveau d'études sont recrutés les contractuels, et de connaître le volume horaire de formation dont ils bénéficient :
 - ➔ BAC +3 (master MEEF privilégié).
- Formation : 1 semaine d'observation-formation dans une classe de même niveau.

EFFECTIFS ENSEIGNANT·ES

- La FSU a interrogé l'administration afin de savoir quel est le nombre de stagiaires qui n'ont pas pris leur poste à la rentrée

➔ 9

DIRECTIONS D'ECOLE

- La FSU a interrogé l'administration à propos de la situation des directeurs et directrices de RPI qui peuvent être amené.es à se déplacer dans les différentes écoles du RPI. Nous souhaitons savoir si une indemnité de déplacement est prévue et comment faire pour la faire valoir .
 - ➔ L'administration affirme que rien n'est prévu car il n'y a pas de base réglementaire au statut de « directeur de RPI ».
- La FSU a interrogé l'administration à propos des journées non honorées de décharges administrative pour les écoles de 1 à 3 classes.
 - ➔ L'administration a établi un calendrier de ratrapage et de décharge pour ces directeurs. A la fin de la période 2,34% des directeurs avaient bénéficié de la décharge administrative à laquelle ils ont droit.
- L'administration a été interrogée à propos de la responsabilité des directeurs concernant la rédaction des PPMS : elle a réaffirmé qu'elle ne relève plus de la responsabilité des directeurs.